

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

A Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007-Paris

Montreuil le 5 février 2014

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de votre courrier adressé aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école, le 29 janvier, à propos « des journées de retrait de l'école » (JRE).

Vous demandez aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement de « rassurer les parents d'élèves », de « rappeler fermement les règles de l'école républicaine » et de « tout mettre en oeuvre pour informer les parents de la réalité des programmes et des contenus des enseignements ».

Mettre en oeuvre de telles dispositions pour les directeurs d'école présente le grave inconvénient d'une part d'aller au delà de leur mission en les assimilant à des chefs d'établissement qu'ils ne sont pas et d'autre part de les placer dans une situation potentiellement conflictuelle.

Une telle situation ne serait pas propice à la sérénité nécessaire au bon fonctionnement de l'école publique et exposerait les directeurs à d'éventuelles menaces, voire agressions. Certes vous annoncez par avance que les personnels victimes de violences ou de menaces se verront accorder la protection fonctionnelle à posteriori. Les personnels doivent être protégés à priori et par conséquent ne pas être exposés.

De plus vous laissez les directeurs d'école seuls juges du choix des familles qu'il conviendrait de rencontrer. De telles initiatives ne peuvent que participer d'une dégradation accentuée des relations entre les enseignants et les familles à un moment où l'apaisement doit être la règle.

« rassurer les familles », « rappeler fermement les règles » ne peut se faire que sous votre autorité ou celle de vos représentants directs que sont les DASEN et les IEN qui sont seuls habilités à recevoir les familles sur un tel sujet.

Il vous revient de rappeler « les valeurs de la République », « l'obligation d'assiduité » et que « les absences injustifiées sont nuisibles à la réussite scolaire »

Les IEN, les DASEN se réservant le droit de convoquer les familles pour lesquelles ils jugeraient une rencontre utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.



Hubert Raguin, secrétaire général